

Bretagne, Morbihan (56), Saint-Allouestre

Port-Louis, ZI des Etoiles

Parcelles ZC 73, ZC 67 et ZC 66p

Sous la direction de

Elisabeth Tribouillard



Inrap Grand Ouest,
Avril 2022

Bretagne, Morbihan (56)

Saint-Allouestre, Port- Louis, ZI des Etoiles

Parcelles ZC 73, ZC 67 et ZC 66p

sous la direction de

Elisabeth Tribouillard

par

**Yannick Fouvez
Charlotte Allemand
Frédéric Boumier**

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon, CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr

Avril 2023

« Le Rapport d'Opération (RO) constitue un document administratif communicable au public dès sa remise au service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, il pourra être consulté ; les agents des Services Régionaux de l'Archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de la propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à de fins commerciales les documents communiqués (Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10).

Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal. »

Sommaire

I.	Données administratives, techniques et scientifiques
8	Fiche signalétique
9	Mots-clefs des thésaurus
10	Intervenants
12	Notice scientifique
12	État du site
13	Localisation de l'opération
17	Arrêté de prescription avec extrait cadastral
32	Projet scientifique d'intervention
35	Arrêté de désignation
II.	Résultats
38	1. Localisation, nature et géométrie de l'aménagement
38	1.1. Circonstances de l'opération
38	1.2. Localisation de l'opération
40	1.3. Géométrie de l'aménagement :
42	2. Etat des connaissances avant l'opération
42	2.1. Contexte archéologique
42	2.2. Contexte géologique
45	3. Techniques mises en oeuvres
45	3.1. Techniques de terrain
46	3.2. Volume et organisation des moyens humains.
47	4. Les résultats
47	4.1. Les tranchées : (fig.12)
48	4.2. Les vestiges archéologiques
48	4.2.1. Le chemin
48	4.2.2. Les chablis :
52	4.2.3. Les fossés :
54	5. Conclusion et remise en perspective
56	6. Table des figures
57	7. Bibliographie

III.

Inventaires techniques

60

Inventaire des faits archéologiques

61

Inventaire des documents graphiques et photographiques



**I. Données
administratives,
techniques et
scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Morbihan (56)

Commune
Saint-Allouestre

Adresse ou lieu-dit
Port-Louis, ZI des Etoiles

Codes

Code INSEE
56204

Numéro d'opération archéologique
6287

Numéro de l'entité archéologique
Non attribué

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

Lambert 93
x : 47.911973
y : -2.749734

IGN 69
z : de 152.38 à 160.12 NGF

Références cadastrales

Commune
Saint-Allouestre

Année
2021

Section(s)
ZC

Parcelle(s)
73; 67 et 66p

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

-

Propriétaire du terrain

Mme et Mr François Picaut
2 bis rue Jean Baptiste Cassac
56500 Locminé

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2022-337
en date du 23 novembre 2022

Numéro de l'arrêté de prescription
modificatif
2023-090>
en date du 2 mars 2023

2023-105
en date du 21 mars 2023

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2023-095
en date du 21 mars 2023

Numéro du projet Inrap
D146615

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Mme et Mr François Picaut
2 bis rue Jean Baptiste Cassac
56500 Locminé

Nature de l'aménagement

ZAC

Opérateur d'archéologie

INRAP Grand Ouest

Responsable scientifique de l'opération et organisme de rattachement

Elisabeth Tribouillard

INRAP Grand Ouest

37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

Préparation
20/03/2023

Fouille
27/03/2023 au 31/03/2023

Post-fouille
03/04/2023 au 06/04/2023

Surface du projet d'aménagement

43 751 m²

Surface soumise à prescription :
43 751 m²

Surface accessible
30 623 m²

Surface ouverte

3 000m²

fouillée par rapport au projet
7%

fouillée par rapport à la surface accessible
9.79%

Profondeur de tranchées (hors sondages

profonds et fouille des structures)

minimum : 0.40 m

maximum : 0.80 m

Mots-clefs des thésaurus

Chronologie

Paléolithique

Inférieur

Moyen

Supérieur

Mésolithique et Épipaléolithique

Néolithique

Ancien

Moyen

Récent

Chalcolithique

Protohistoire

âge du Bronze

Ancien

Moyen

Récent

âge du Fer

Hallstatt (premier Âge du Fer)

La Tène (second Âge du Fer)

Antiquité romaine (gallo-romain)

République romaine

Empire romain

Haut-Empire (jusqu'en 284)

Bas-Empire (de 285 à 476)

Époque médiévale

haut Moyen Âge

Moyen Âge

bas Moyen Âge

Temps modernes

Époque contemporaine

Ère industrielle

Indéterminée

Sujets et thèmes

Édifice public

Édifice religieux

Édifice militaire

Bâtiment

Structure funéraire

Voirie

Hydraulique

Habitat rural

Villa

Bâtiment agricole

Structure agraire

Urbanisme

Maison

Structure urbaine

Foyer

Fosse

Sépulture

Grotte

Abri

Mégalithe

Artisanat

Argile : atelier

Souterrain

Mobilier

nb

Industrie lithique

Industrie osseuse

Céramique

Macro-restes

Végétaux

Faune

Flore

Objet métallique

Arme

Outil

Parure

Habillement

Trésor

Monnaie

Verre

Mosaïque

Peinture

Sculpture

Macro-outillage

Études annexes

Géologie

Datation

Anthropologie

Carpologie

Anthracologie

Péetrographie

Palynologie

Macrorestes

An. de céramique

An. de métaux

Aca. des données

Numismatique

Conservation

Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Ménez, SRA	Conservateur Régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Hélène Pioffet-Baracand	Chargé(e) de mission	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Suivi scientifique Inrap
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du Dast	Suivi scientifique Inrap
Elisabeth Tribouillard	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Ménez, SRA	Conservateur Régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Hélène Pioffet-Baracand	Chargé(e) de mission	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du Dast	Mise en place et suivi de l'opération
Elodie Craspay, Inrap	Assistante AST	Planification des personnels
Laurent Aubry, Inrap	Assistant technique, région Bretagne	Logistique
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Gestion du matériel

Autres intervenants

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphanie Hurtin, Inrap	Gestionnaire de collections	Gestion, conservation et versement du mobilier archéologique
Christine Boumier, Inrap	Documentaliste	Catalogage et recherches documentaires

Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Jean-Claude Durand, Inrap	Responsable d'opération, assistant AT	DT/DICT
Alexandre Ray, Inrap	Gestionnaire de centre archéologique	Mise en place technique de l'opération
Laurent Aubry, Inrap	Assistant technique, région Bretagne	Logistique et mise en place technique de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Elisabeth Tribouillard, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable d'opération
Yannick Fouvez, Inrap	Technicien d'opération archéologique	Terrain
Charlotte Allemand, Inrap	Technicien d'opération archéologique	Terrain
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Relevé de terrain

Équipe de post-fouille

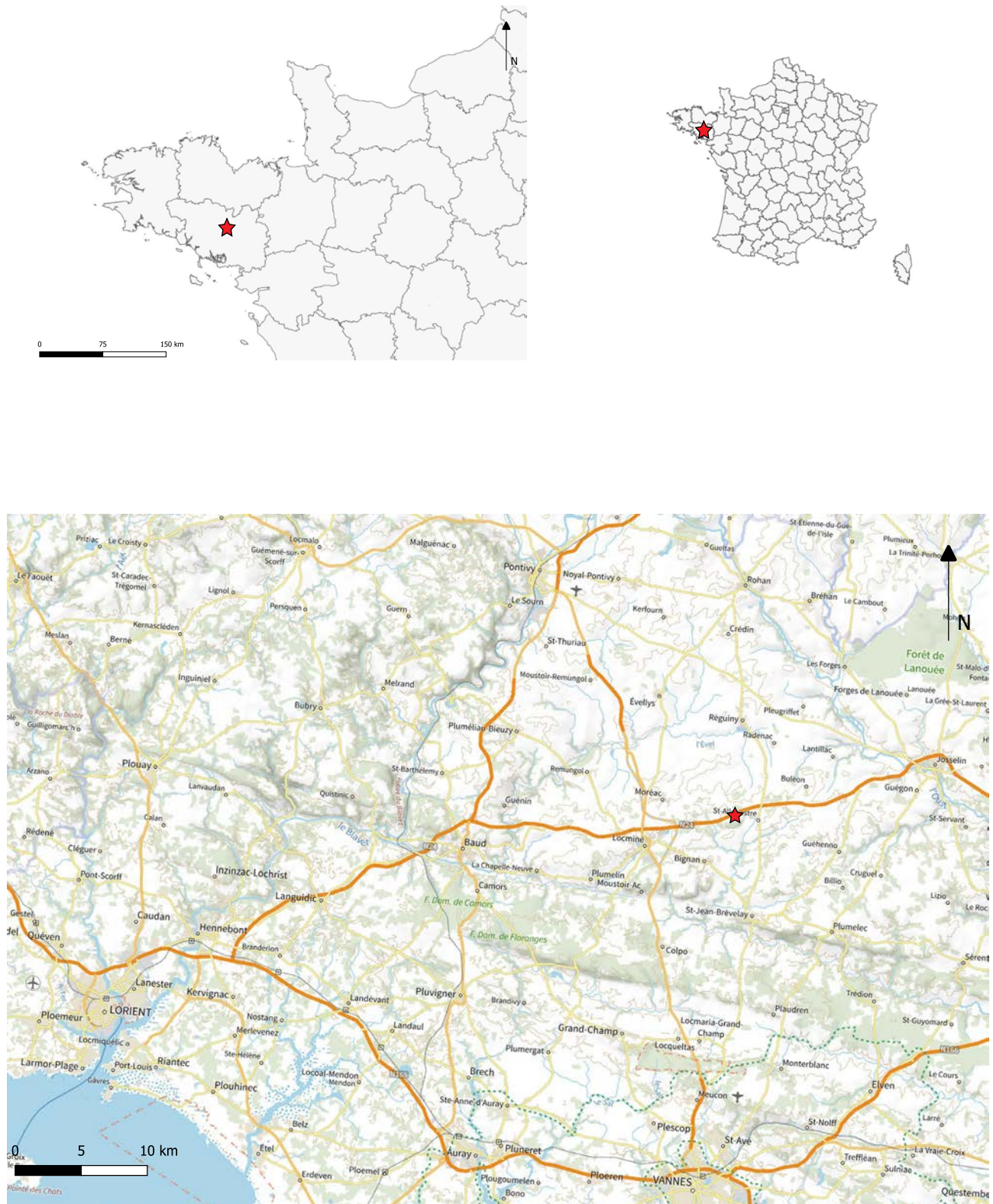
Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Elisabeth Tribouillard, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable d'opération
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	SIG

Notice scientifique

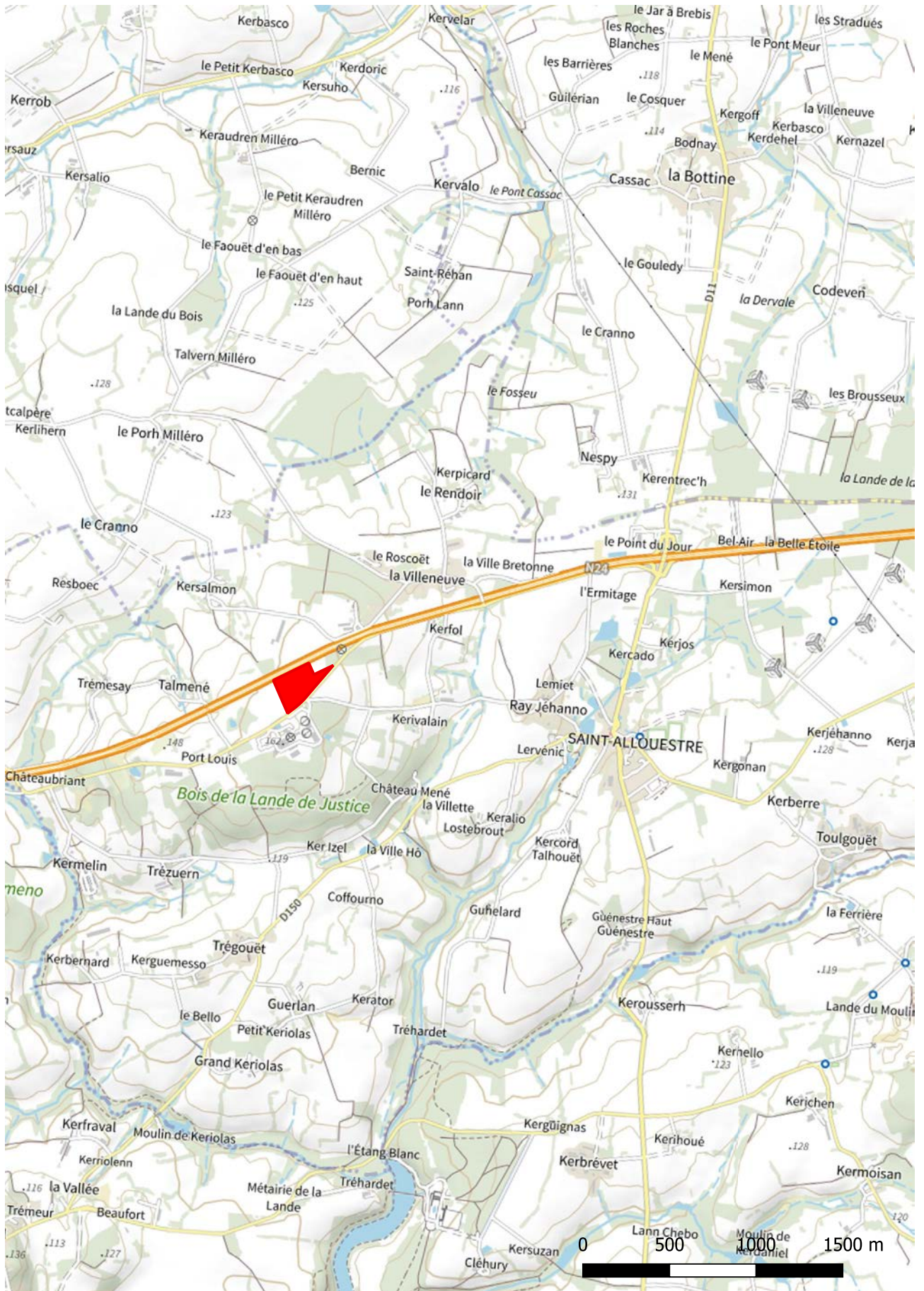
État du site

Au vu du dossier déposé par M. François Picaut pour le projet « Port-Louis, ZI des Étoiles » concernant les parcelles ZC 73, 67, 66p à Saint-Allouestre, un diagnostic archéologique a été mené entre le 27 mars et 31 mars 2023. Les résultats de cette opération sont peu probants, avec un total de 8 structures anthropiques mises au jour, dont 5 fossés et 3 chablis. L'absence totale de mobilier archéologique associé à ses structures ne permet pas une attribution chronologique plus précise. En revanche, les informations recueillies de par ce diagnostic archéologique donnent une vision de l'occupation et de l'exploitation agricole du massif de Saint-Allouestre.

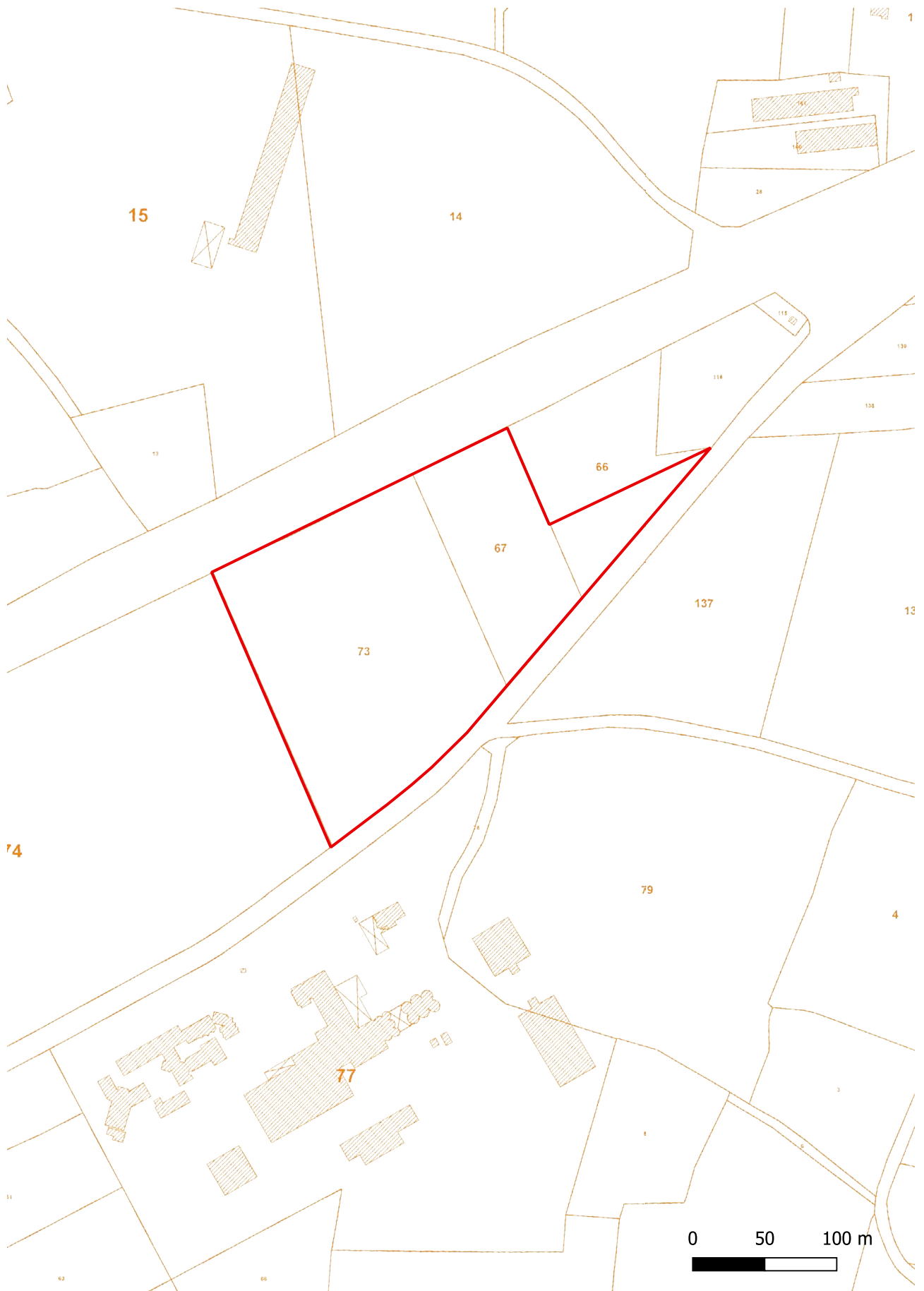
Localisation de l'opération



Pièce 1- Localisation du site sur le fond cartographique IGN au 1/250 000e (Source : géoportail.gov.fr)



Pièce 2- Localisation du site sur le fond cartographique IGN au 1/25 000e (Source : géoportail.gov.fr)



Pièce 3 .Situation cadastrale de l'emprise prescrite (Source : géoportail.gouv.fr)

Arrêté de prescription avec extrait cadastral



Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2022-337 du 23 novembre 2022

ARRÊTÉ n° 2022-337 portant prescription de diagnostic archéologique

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis d'aménager n° PA 056 204 22 G0001 déposé par M. François PICAUT, 2bis rue Jean-Baptiste Cassac, 56500 Moréac, relatif au projet d'aménagement d'une zone industrielle sur un terrain situé au lieu-dit Port-Louis 56500 Saint-Allouestre, reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 15 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, le projet, d'une surface importante, est situé à proximité de vestiges protohistoriques ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : MORBIHAN

Commune : SAINT-ALLOUESTRE
Lieu-dit : Port-Louis, ZI des Etoiles
Cadastre : section : C parcelles : 73, 67, 66p

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 43 751 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

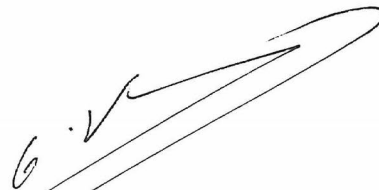
Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. François PICAUT, au Conseil Départemental du Morbihan et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 23 novembre 2022

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :
M. François PICAUT
INRAP
CD56
Centre Morbihan communauté
Copie :
Préfecture du Morbihan
Commune de Saint-Allouestre



Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2022-337
portant prescription de diagnostic archéologique

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Région :	Bretagne
Département :	MORBIHAN
Commune :	SAINT-ALLOUESTRE
Lieu-dit :	Port-Louis, ZI des Etoiles
Cadastre :	section : ZC parcelles : 73, 67, 66p
pétitionnaire: M. François Picaut	

Emprise du diagnostic archéologique : 43 751 m²

Contexte archéologique :

La demande de permis d'aménager est motivée par la réalisation d'un aménagement d'une zone industrielle au lieu-dit Port-Louis, sur la commune de Saint-Allouestre. L'emprise du projet se situe quelques centaines de mètres au nord d'un enclos protohistorique repéré par prospection aérienne. La topographie est également propice aux occupations anciennes.

Compte tenu de ces éléments, et de la surface importante de la zone à aménager, un diagnostic archéologique est prescrit en préalable au projet.

Objectifs :

D'une manière générale, il conviendra de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement.

Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation, ou leur sauvegarde par l'étude, puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

Principes méthodologiques :

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse de 3m jusqu'à l'apparition du substrat). Si les sondages mettent en évidence des structures archéologiques et / ou une stratification, des tests minutieux seront réalisés afin de pouvoir déterminer la nature des vestiges rencontrés (épaisseur, stratification, complexité), ainsi que leur étendue spatiale.

Des fenêtres pourront être réalisées afin de cerner l'étendue et la densité des vestiges, de les caractériser et / ou de les échantillonner. Les vestiges seront échantillonnés par type de structure et / ou niveau d'occupation.

Que des vestiges soient découverts ou non, il importera de décrire les formations superficielles et le substrat, en particulier les dynamiques sédimentaires ayant pu favoriser ou non la conservation de vestiges ou de niveaux archéologiques. Le site sera replacé dans son contexte topographique, archéologique, géographique et historique (cadastres anciens notamment).

Fait à Rennes, 23 novembre 2022

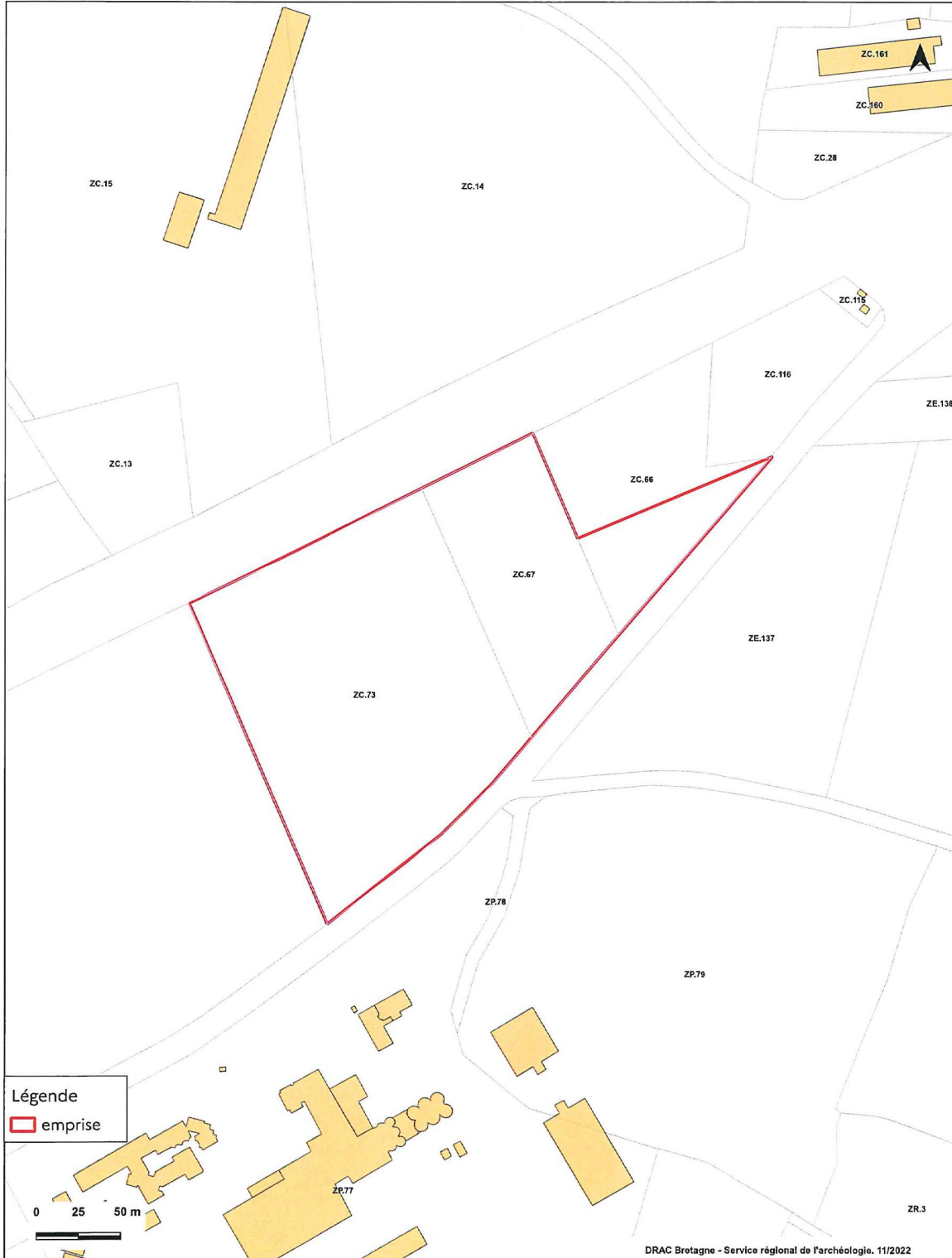
Pour le Préfet de région Bretagne
et par subdélégation
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

SAINT-ALLOUESTRE (56)
ZI des Étoiles

Surface : 43 751 m²



COURRIER RECU LE

14 MARS 2023

INRAP GO


**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Hélène PIOFFET-BARRACAND
Poste : 02 99 84 59 00
helene.pioffet-barracand@culture.gouv.fr
RÉF. : 2023/HPB/VC/105

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles**

Rennes, le 2 mars 2023

Le Conservateur régional de l'archéologie
à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique

Réf : SAINT-ALLOUESTRE (56) lieu-dit « Port-Louis »

PJ : arrêté n° 2023-090


Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Monsieur François PICAUT
2bis rue Jean-Baptiste Cassac
56500 LOCMINÉ

Le Département du Morbihan ayant un service archéologique agréé dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER



Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2023-090 du 2 mars 2023

ARRÊTÉ n° 2023-090 portant prescription de diagnostic archéologique

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis d'aménager n° PA 056 204 23 G0001 déposé par M. François Picaut, 2bis rue Jean-Baptiste Cassac, 56500 Locminé, relatif au projet d'aménagement d'une zone industrielle sur un terrain situé au lieu-dit Port-Louis 56500 Saint-Allouestre, reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 9 février 2023.

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, le projet, d'une surface importante, est situé à proximité de vestiges protohistoriques.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : MORBIHAN

Commune : Saint-Allouestre

Lieu-dit : Port-Louis

Cadastre : section : ZC parcelles : 73, 67, 66

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 51 330 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.


Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. François Picaut, au Conseil Départemental du Morbihan et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 2 mars 2023

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :

M. François Picaut
INRAP
CD56
Centre Morbihan communauté

Copie :

Préfecture du Morbihan
Commune de Saint-Allouestre



Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2023-090
portant prescription de diagnostic archéologique

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Région :	Bretagne		
Département :	MORBIHAN		
Commune :	Saint-Allouestre		
Lieu-dit :	Port-Louis		
Cadastre :	section : ZC	parcelles : 73, 67, 66	
pétitionnaire: M. François Picaut			

Emprise du diagnostic archéologique : 51 330 m²

Contexte archéologique :

La demande de permis d'aménager est motivée par la réalisation d'un aménagement d'une zone industrielle au lieu-dit Port-Louis, sur la commune de Saint-Allouestre. L'emprise du projet se situe quelques centaines de mètres au nord d'un enclos protohistorique repéré par prospection aérienne. La topographie est également propice aux occupations anciennes.

Compte tenu de ces éléments, et de la surface importante de la zone à aménager, un diagnostic archéologique est prescrit en préalable au projet.

Objectifs :

D'une manière générale, il conviendra de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement.

Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation, ou leur sauvegarde par l'étude, puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

Principes méthodologiques :

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse de 3m jusqu'à l'apparition du substrat). Si les sondages mettent en évidence des structures archéologiques et / ou une stratification, des tests minutieux seront réalisés afin de pouvoir déterminer la nature des vestiges rencontrés (épaisseur, stratification, complexité), ainsi que leur étendue spatiale.

Des fenêtres pourront être réalisées afin de cerner l'étendue et la densité des vestiges, de les caractériser et / ou de les échantillonner. Les vestiges seront échantillonnés par type de structure et / ou niveau d'occupation.

Que des vestiges soient découverts ou non, il importera de décrire les formations superficielles et le substrat, en particulier les dynamiques sédimentaires ayant pu favoriser ou non la conservation de vestiges ou de niveaux archéologiques. Le site sera replacé dans son contexte topographique, archéologique, géographique et historique (cadastres anciens notamment).

Fait à Rennes, le 2 mars 2023

Pour le Préfet de région Bretagne
et par subdélégation
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

SAINT-ALLOUESTRE
Port-Louis

Surface : 51330 m²





Service régional de l'archéologie
Affaire suivie par
Hélène PIOFFET-BARRACAND
Poste : 02 99 84.59.00
helene.pioffet-barracand@culture.gouv.fr
Réf. : 2023/HPB/VC/123

COURRIER RECU LE

1523
28 MARS 2023

Direction Régionale
des Affaires Culturelles

INRAP GO

Rennes, le 21 mars 2023

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : arrêté de prescription de diagnostic archéologique -
modificatif

Réf. :
SAINT-ALLOUESTRE(56)
lieu-dit « Port-Louis »

PJ : arrêté n° 2023-105

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté n° 2023-105 portant
modification de l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n°
2023-090 du 2 mars 2023.

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER



Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2023-105 du 21 mars 2023

Service régional de
l'archéologie

**ARRÊTÉ n° 2023-105 modifiant l'arrêté n° 2023-090 du 2 mars 2023
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis d'aménager n° PA 056 204 23 G0001 déposé par M. François Picaut, 2bis rue Jean-Baptiste Cassac, 56500 Locminé, relatif au projet d'aménagement d'une zone industrielle sur un terrain situé au lieu-dit Port-Louis 56500 Saint-Allouestre, reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 9 février 2023.

VU l'arrêté n° 2023-090 du 2 mars 2023 portant prescription de diagnostic archéologique ;

CONSIDÉRANT qu'une partie du terrain assiette du projet étant déclaré inconstructible, il convient de modifier l'emprise de la prescription de diagnostic ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté de diagnostic archéologique n° 2023-090 est modifié comme suit :

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne
Département : MORBIHAN
Commune : SAINT-ALLOUESTRE
Lieu-dit : Port-Louis, ZI des Etoiles
Cadastre : section : ZC parcelles : 73, 67, 66p

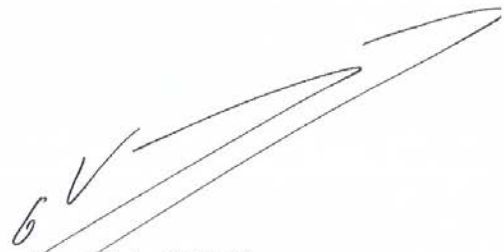
L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 43751 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2023-090 du 2 mars 2023 demeurent inchangées.

Article 3 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. François Picaut et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 21 mars 2023

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

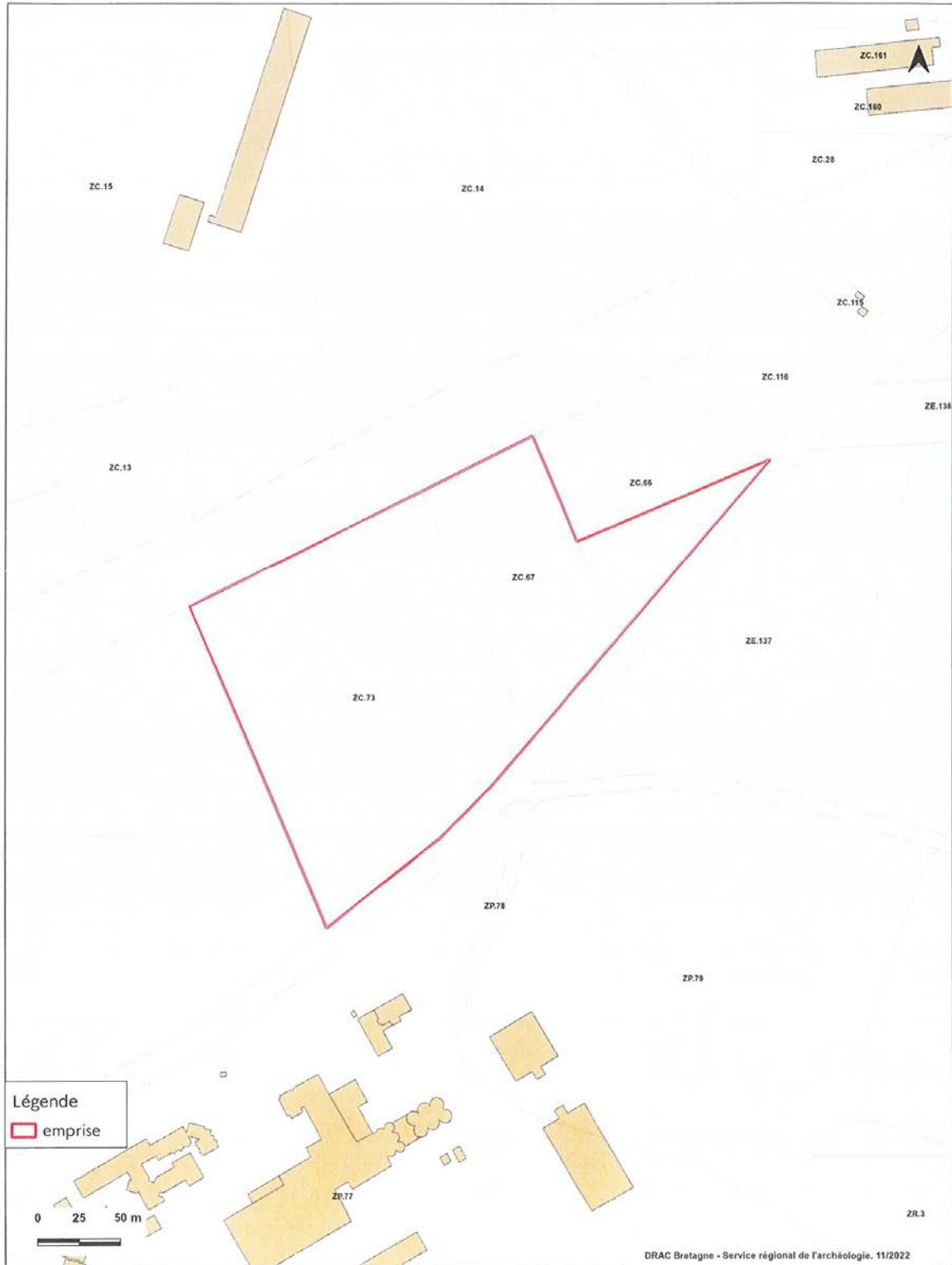


Olivier KAYSER

Destinataires :
M. François Picaut
INRAP
Centre Morbihan communauté
Copie :
Commune de Saint-Allouestre
Préfecture du Morbihan

**SAINT-ALLOUESTRE (56)
Zi des Etoiles**

Surface : 43 751 m²



Projet scientifique d'intervention



Le Directeur-adjoint scientifique et technique

Ref : TA/2023/393

Affaire suivie par :
Michel-Alain Baillieu
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n°

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée
« SAINT-ALLOUESTRE (56), PORT-LOUIS, ZI DES
ÉTOILES »

Opération : D146615 – Arrêté n° 2022-337

Monsieur le préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
A l'attention du Conservateur régional de
l'Archéologie
Avenue du Professeur Charles Foulon
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 23/02/2023

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 29 novembre 2022 portant sur le diagnostic dénommé « SAINT-ALLOUESTRE (56), PORT-LOUIS, ZI DES ÉTOILES » sur la commune de Saint-Allouestre dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap selon notification du 12 décembre 2022.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU

P.J. : projet de diagnostic

Direction interrégionale
Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex
T. + 33 (0)2 23 36 00 40
F. + 33 (0)2 23 36 00 50

inrap.fr

Diagnostic archéologique D146615
SAINT-ALLOUESTRE (56), PORT-LOUIS, ZI DES ÉTOILES

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Morbihan
Commune	Saint-Allouestre		
Lieu-dit	PORT-LOUIS, ZI DES ÉTOILES		
Cadastre	Saint-Allouestre : ZC 73, 67, 66p		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2022-337	29-11-2022	43751 m ²	12/12/2022	23/02/2023
Modification					

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2022-337, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A déterminer ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	5 jours	3 jours
Technicien	4 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	4 jours	2 jours

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	4 jours	2 jours
Dessinateur		5 jours
Spécialiste (Céramique + Lithique)		6 jours
Spécialiste (Divers)	2 jours	4 jours
Topographe	2 jours	1 jour

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	3 jours	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
8 jours	7 jours	Avril 2023

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST

Michel-Alain Baillieu

pa 

Arrêté de désignation



Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2023-095 du 21 mars 2023

**Arrêté n° 2023-095 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2023-105**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2023-090 du 2 mars 2023 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à SAINT-ALLOUESTRE, « Port-Louis »(56) ;

VU l'arrêté n°2023-105 du 21 mars 2023 modifiant l'arrêté n° 2023-090 du 2 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Elisabeth TRIBOUILLARD (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2023-105, n° d'opération : 6287.

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Elisabeth TRIBOUILLARD.

Fait à Rennes, le 21 mars 2023

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataire :
Mme Elisabeth TRIBOUILLARD
Copie :
Inrap
Commune de Saint-Allouestre

II. Résultats

1. Localisation, nature et géométrie de l'aménagement

1.1. Circonstances de l'opération

Au vu du dossier déposé par M. François Picaut pour le projet « Port-Louis, ZI des Etoiles – ZC 73, 67, 66p » localisé à Saint-Allouestre, le Préfet de région a pris un arrêté de prescription d'un diagnostic archéologique (arrêté n°2022-337 du 23 novembre 2022 modifié par l'arrêté 2023-090 du 2 mars 2023 lui-même modifié par l'arrêté 2023-105 du 21 mars 2023).

1.2. Localisation de l'opération

Saint-Allouestre se situe entre Locminé et Josselin dans le centre du département du Morbihan, à environ 27 km au nord de Vannes. L'opération a été menée au lieu-dit Port-Louis à proximité directe de la national 24. Le contexte général est celui d'un paysage rural bocagé à l'habitat dispersé (**fig.1**), même si celui-ci a été démantelé en grande partie. Les alentours du site sont partagés entre zones industrielles, routes et cultures (**fig.2**).

La commune occupe la vallée de la Claie, ce qui lui donne un aspect vallonné avec une altitude variant entre 72 m et 162 m NGF. L'emprise du diagnostic se situant au sommet du massif granitique de Saint-Allouestre (**fig.3**).



fig.1. Orthophotographie IGN avec localisation de l'emprise au 1/15000e.



fig.2. Orthophotographie IGN 150 montrant le bocage de Saint-Allouestre au 1/15000e autour de l'emprise.



fig.3. Extrait de la plan IGN v2 au 1/15000e.

1.3. Géométrie de l'aménagement :

Cette opération se déroule sur la seule tranche du projet lequel vise à aménager 43 751 m².

M. Picaut François en charge du dossier est propriétaire du terrain. Il occupe un espace défini dans un polygone de 216 m par 376 m sur les longueurs les plus conséquentes. Les limites nord et sud du projet correspondent à des axes routiers, l'ouest est délimité par une parcelle en cours d'aménagement et l'est par un petit bosquet et une prairie.

Deux larges bandes avaient déjà fait l'objet d'un décapage de la part de l'aménageur sur une largeur d'environ 20 m (**fig.4** et **fig.5**). Ce décapage a également produit un merlon de terre végétale occupant une largeur moyenne de 10 m et se développant sur l'ouest et le nord de l'emprise à diagnostiquer. Par ailleurs, une dépose de tas de gravats, graviers et matériaux divers à l'entrée du terrain occupe également de l'espace (**fig.6**). Le merlon, les tas divers ainsi que le décapage occupent globalement une surface de 12 707 m². Cet espace n'a pas fait l'objet de diagnostic du fait de l'arrachement des niveaux superficiels ainsi que de l'inaccessibilité (**fig.7**). L'espace accessible a donc été réduit à 30 623 m² contre les 43 751 m² d'origine de la prescription. Le taux d'ouverture de ces 30 623 m² est de 9,79 % avec des tranchées permettant d'ouvrir quelque 3 000 m².



fig.4. Vue de la bande décapée au Nord le long de N24.



fig.5. Vue de la bande décapée à l'ouest de l'emprise.



fig.6. Photographie des tas de gravats posée à l'entrée ouest de l'emprise.



fig.7. Plan générale de l'emprise et des ouvertures avec surfaces inaccessibles.

2. Etat des connaissances avant l'opération

2.1. Contexte archéologique

Dans les environs immédiats de l'emprise de diagnostic un enclos, sur un rayon d'un kilomètre, 3 entités archéologiques ont été enregistrées par différentes prospections inventaire dans le secteur (par Naas et Gautier notamment). Les entités sont constituées d'un enclos âge du bronze au nord, un habitat âge du fer à antique à l'est ainsi qu'un enclos indéterminé au sud. Ces trois entités sont complétées par des faisceaux d'indices plus éloignés des périodes antiques, et protohistoriques essentiellement. (fig.8)

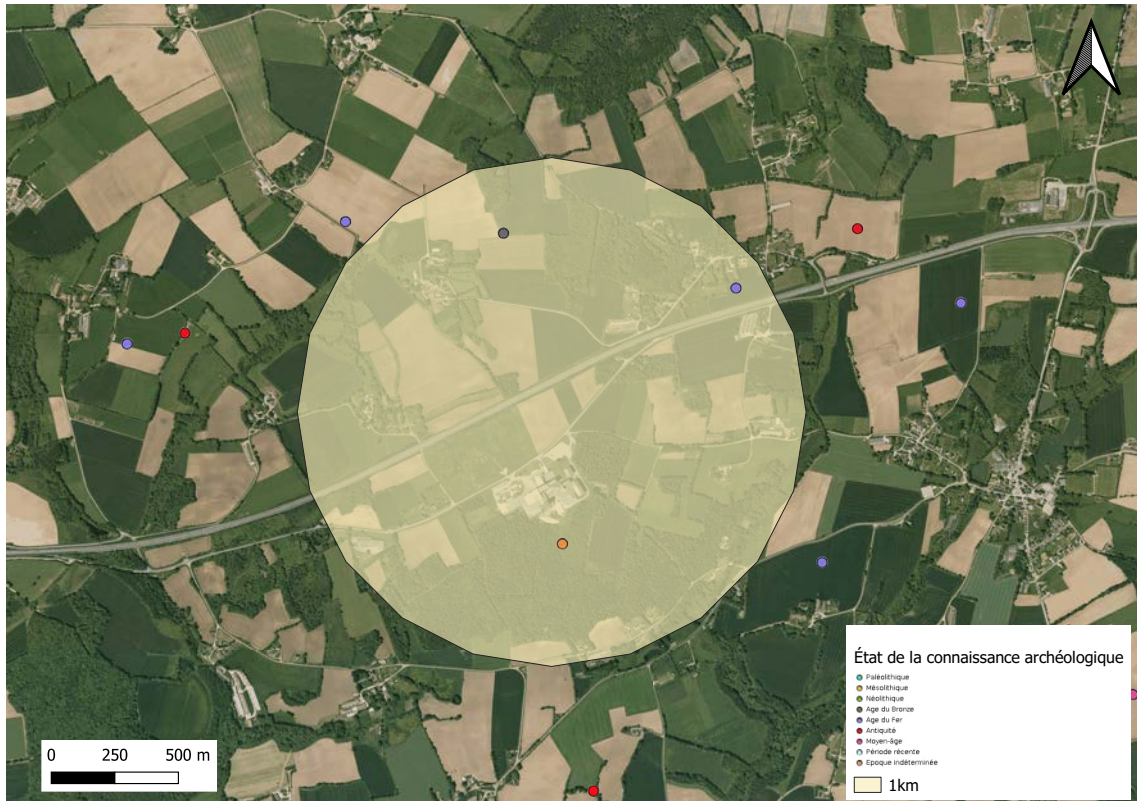


fig.8. Carte avec zonage d'un kilomètre et localisation des entités connues autour de l'emprise du diagnostic de 2023 (source : SRA Bretagne).

2.2. Contexte géologique

L'emprise du diagnostic se situe dans le domaine centre armoricain sur le massif de Saint-Allouestre. Un massif remontant au carbonifère (320 à 330 millions d'années).

Comme l'indique la carte géologique du BRGM, l'emprise du diagnostic est située dans une zone de formation constituée essentiellement de Monzogranite à biotite, soit un socle cristallin. Ce granite est constitué de quartz plagioclasses, feldspaths alcalins et biotite ce qui donne une dominante géochimique particulièrement acide. (fig.9) Cet état de fait induit une absence de conservation des matières organiques telles que les ossements.

Les vestiges archéologiques apparaissent généralement à 20 cm sous la surface actuelle, exception faite de la zone en bas de la pente où ils sont décelables à une profondeur plus importante d'une dizaine de centimètres. Nos logs nous ont informé sur la variation dans la formation, l'épaisseur des argiles arénacées

oranges pouvant ainsi varier, et elles laissent place à des arènes sableuses prenant une coloration tirant sur le jaune gris (fig. 10 et fig.10bis) pour se transformer en granite, le niveau d'apparition du granite varie entre 45 et 80 cm de profondeur en moyenne.

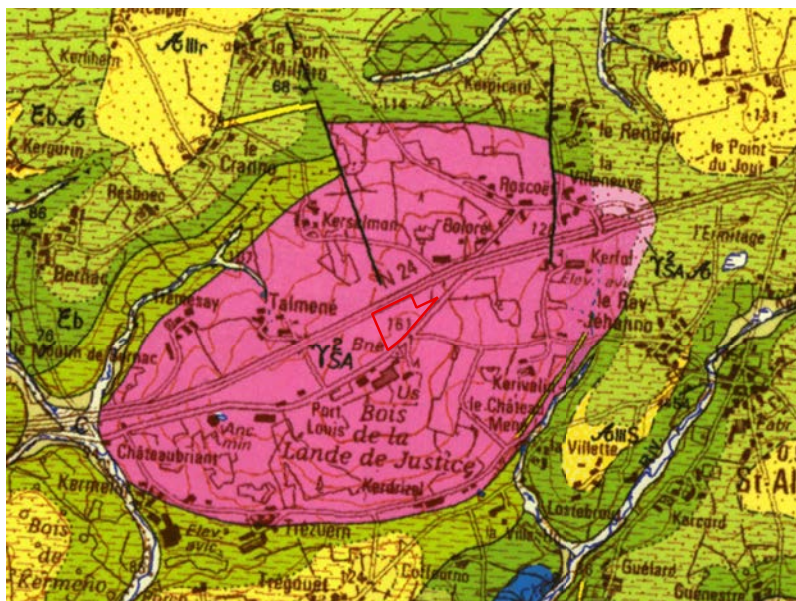
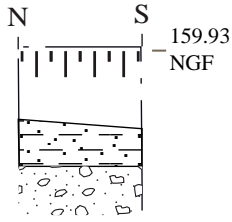


fig.9. Extrait de la carte géologique au 1/20000e - source BRGM.

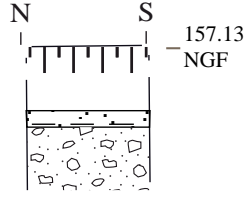


fig.10. Les Logs, dans l'ordre de 1 à 11 placés dans les tranchées

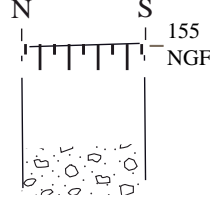
TR 1 - Log 1



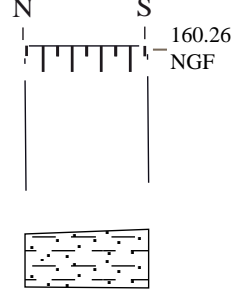
TR 1 - Log 2



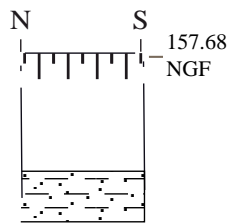
TR 1 - Log 3



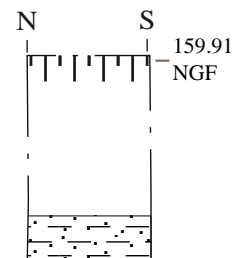
TR 3 - Log 4



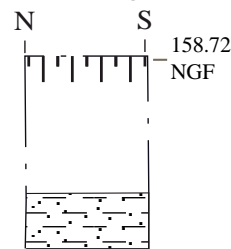
TR 3 - Log 5



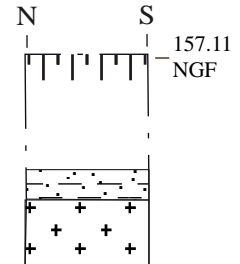
TR 5 - Log 6



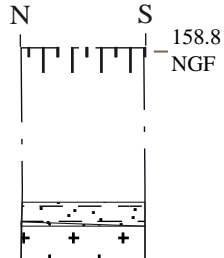
TR 5 - Log 7



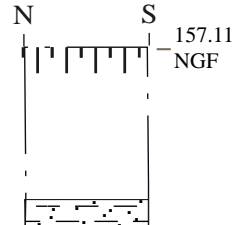
TR 5 - Log 8



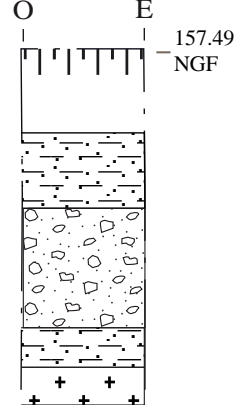
TR 7 - Log 9



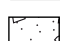
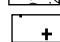


TR 7 - Log 10



TR 8 - Log 11



-  Terre arable
-  Arène granitique orangée jaune
-  Arène granitique et blocs de granites
-  Granite

0 1 m

fig.10bis. Les Logs, dans l'ordre de 1 à 11 tels que relevés dans les tranchées

3. Techniques mises en oeuvre

3.1. Techniques de terrain



fig.11. Pelle mécanique de 20t terrassant une tranchée

Le diagnostic a consisté à ouvrir à l'aide d'une pelle à chenilles de 20 tonnes des tranchées continues de 3 m de largeur, espacées de 20 mètres en moyenne pour obtenir un échantillonnage situé autour de 7 % de la superficie accessible et conservée du projet (**fig.11**).

Les tranchées ont été réalisées selon une orientation parallèle aux orientations correspondant à la pente, dans le but de détecter les éventuels vestiges linéaires de la phase précédente le parcellaire encore actif (**fig.11bis**). Dans la mesure du possible au moins un représentant de chaque type de structure a été sondé afin d'en connaître la profondeur, le mode de comblement et, plus largement, pour en proposer une interprétation fonctionnelle, ainsi qu'une datation. Dans notre cas, 100% des structures rencontrées ont fait l'objet d'un sondage. Notons que le tri des terres a été systématiquement demandé, afin qu'un rebouchage, le moins, impactant possible soit effectué.

Les structures comme les tranchées sont numérotées de façon continue sur l'ensemble des tranchées, de 1 à n. L'identifiant d'une structure est donc composé d'un numéro de tranchée, et d'un numéro de structure (Tr 1. ST 1.1) ceci permettant de rattacher systématiquement la structure à sa tranchée d'origine en un coup d'œil. La numérotation et les caractéristiques des éléments ont été consignés au sein d'un inventaire présenté en annexe du présent document. Toutes les structures ont fait l'objet d'un relevé topographique ainsi qu'en plan au 100e et en coupe au 20e afin de conserver un maximum d'informations. Les coupes permettent également l'observation du substrat au droit de chaque structure.

fig.11bis. plan général des implantations avec courbes de niveau

Par ailleurs, des logs ont été relevés toutes les deux tranchées afin d'obtenir un maillage d'observation du substrat..



3.2. Volume et organisation des moyens humains.

L

'opération s'est déroulée sur une semaine du 27 mars 2023 au 31 mars 2023 pour la phase terrain et a nécessité la présence de deux archéologues et d'un chauffeur d'engin mécanisé à temps plein (entreprise Charier). De plus, un topographe est venu effectuer la levée des tranchées et des vestiges, l'espace d'une demi-journée.

La phase d'étude a été effectuée entre le 03 avril et le 06 avril 2023. Mobilisant un responsable d'opération, un dessinateur infographiste ainsi qu'un topographe.

4. Les résultats

4.1. Les tranchées : (fig.12)

Un total de 8 tranchées a été creusé durant l'opération, avec une profondeur moyenne de 0,40 m de profondeur. Il est à noter une absence criante de mobilier archéologique sur les parcelles diagnostiquées, que ce soit dans les terres végétales comme dans les structures, aucun mobilier archéologique n'a été mis au jour lors de l'opération.

La première tranchée a livré un total de 3 structures anthropiques. Toutes les trois sont des structures fossoyées. Deux sont des fosses oblongues, et la dernière est une structure large, mais peu profonde de type chemin creux.

La seconde tranchée a livré deux structures, dont un fossé et un chablis.

La troisième a livré un fossé.

La quatrième, la cinquième, la sixième, la septième sont des tranchées n'ayant livré aucune structure anthropique.

La huitième, quant à elle, livre deux fossés dans l'extrême est de l'emprise. L'intégralité des structures mises au jour, on fait l'objet d'un sondage mécanisé afin de tenter une caractérisation.



fig.12. plan général des implantations de tranchées avec leur numérotation

4.2. Les vestiges archéologiques

4.2.1. Le chemin

La structure 1.3 est un creusement peu profond mais large. En effet, celui-ci mesure 1m80 de large pour une profondeur conservée sous décapage d'une quinzaine de centimètres (**fig.13**). Le creusement est en cuvette légèrement irrégulière et est comblé par deux couches, l'une constituée d'argile limoneuse brune foncée à noire, très organique, avec des inclusions de charbons, et l'autre est composée d'argile arénacée brune grise. Aucun mobilier archéologique n'a pu être mis au jour dans la structure. L'interprétation comme chemin est dû à sa présence sur les ortho photographie de 1950 de l'IGN. Mais aussi sur la carte IGN de 1950. Il s'agit du chemin agricole reliant Keryval à Kersalmon ou Talmené. L'emplacement de 1.3 se situant juste à l'embranchement des 2 chemins (**fig.14**). Il a été probablement érodé par l'agriculture sur le reste de l'emprise. Ce chemin a disparu suite au remembrement dans les années 1960.

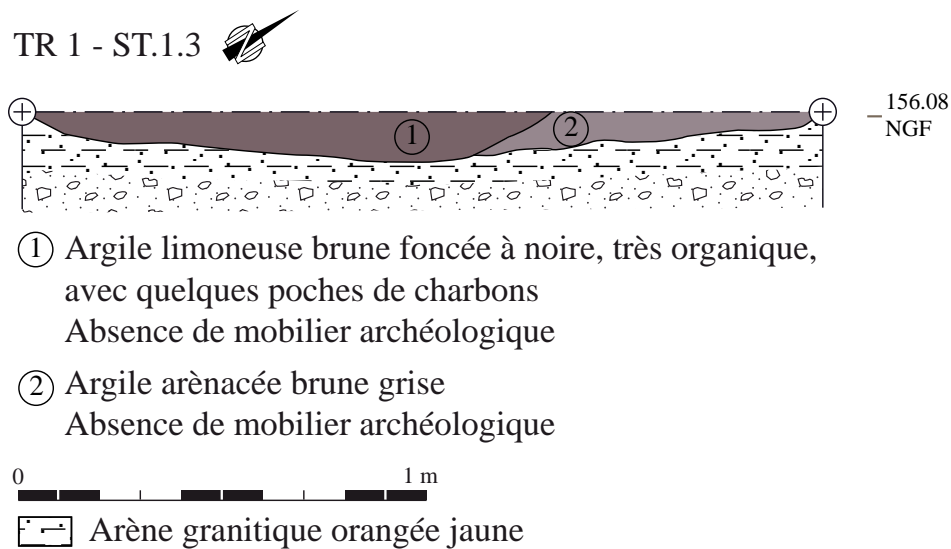


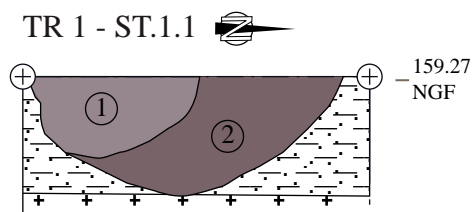
fig.13. Relevé en coupe du chemin (Y. Fouvez)

4.2.2. Les chablis :

La structure 1.1. est une structure de forme oblongue légèrement courbe, mesurant 2m80 par 0,84 m. Elle est comblée par une argile limoneuse, arénacée, à inclusions de charbons et des blocs de granits visiblement brûlés (rougis) (**fig.15**, **fig.16** et **fig. 17**). Son creusement est en cuvette sur une profondeur d'une trentaine de centimètres. Aucun mobilier archéologique n'a été mis au jour dans cette structure. Il est supposé qu'il s'agisse d'un chablis dont la souche aurait fait l'objet d'un brûlis.



fig.14 Plan de localisation de 1.3 sur l'orthophotographie IGN de 1950 au 1/4000e



- ① Argile arénacée brune foncée à noir, inclusions de charbons
Absence de mobilier archéologique
- ② Argile arénacée brune foncée à noir, inclusion de
granites brulés (rouges)
Absence de mobilier archéologique



- Arène granitique orangée jaune
- Granite

fig.15 Relevé en coupe de la structure 1.1 (E. Tribouillard)

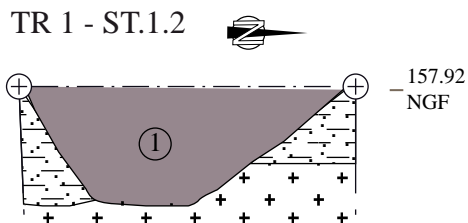


fig.16 Relevé photographique en plan de la structure 1.1 après décapage



fig.17 Relevé photographique de la coupe de la structure 1.1

La structure 1.2 est également une structure de forme oblongue, tout d'abord confondue avec un fossé, c'est lors de l'ouverture d'une fenêtre complémentaire qu'il a été constaté qu'il s'agissait d'une fosse (**fig. 18**). La structure mesure 3 m par 0,70 m et est conservée sur une profondeur de 0,30 m sous la surface décapée. Il s'agit d'un creusement en U à fond plat, avec un comblement uniforme. Celui-ci est composé d'une argile arénacée brune foncée, hétérogène, avec de nombreux passages de racinaire et des poches plus orangées (**fig.19**). Le creusement s'arrête net au niveau d'apparition du granite. Aucun mobilier archéologique n'a été mis au jour dans cette structure. Il est possible que ce soit un chablis, mais il n'y a que peu de certitude.



- ① Argile arénacée brune foncée hétérogène, avec des poches orangées
Absence de mobilier archéologique

0 1 m

Arène granitique orangée jaune

Granite



fig.18 Structure 1.2 lors du décapage de la tranchée 1

fig.19 Relevé en coupe de la ST.1.2 (Y. Fouvez et E. Tribouillard)

La structure 2.2 a été détectée sur la bordure ouest de la tranchée 2. Le creusement mesure 1m10 par 3 m est conservée sur une profondeur d'une vingtaine de centimètres sous le décapage. Il s'agit vraisemblablement d'un chablis. Aucun mobilier archéologique n'a pu lui être associé (fig. 20 et fig.21).



fig.20 La structure 2.2 au décapage.



fig.21 La structure 2.2 en coupe.

4.2.3. Les fossés :

Le fossé vu en tranchée 2 et en tranchée 3 est respectivement numéroté : 2.1 et 3.1. Il s'agit d'une seule et même structure linéaire (fig. 22). Les deux sondages ont révélé des formats assez similaires. Avec un creusement en cuvette, comblé par un argile limoneuse brun foncé voir noir, et aucun mobilier archéologique associé. Les deux creusements s'arrêtent sur le granite qui apparaît environ à 20 cm de profondeur.

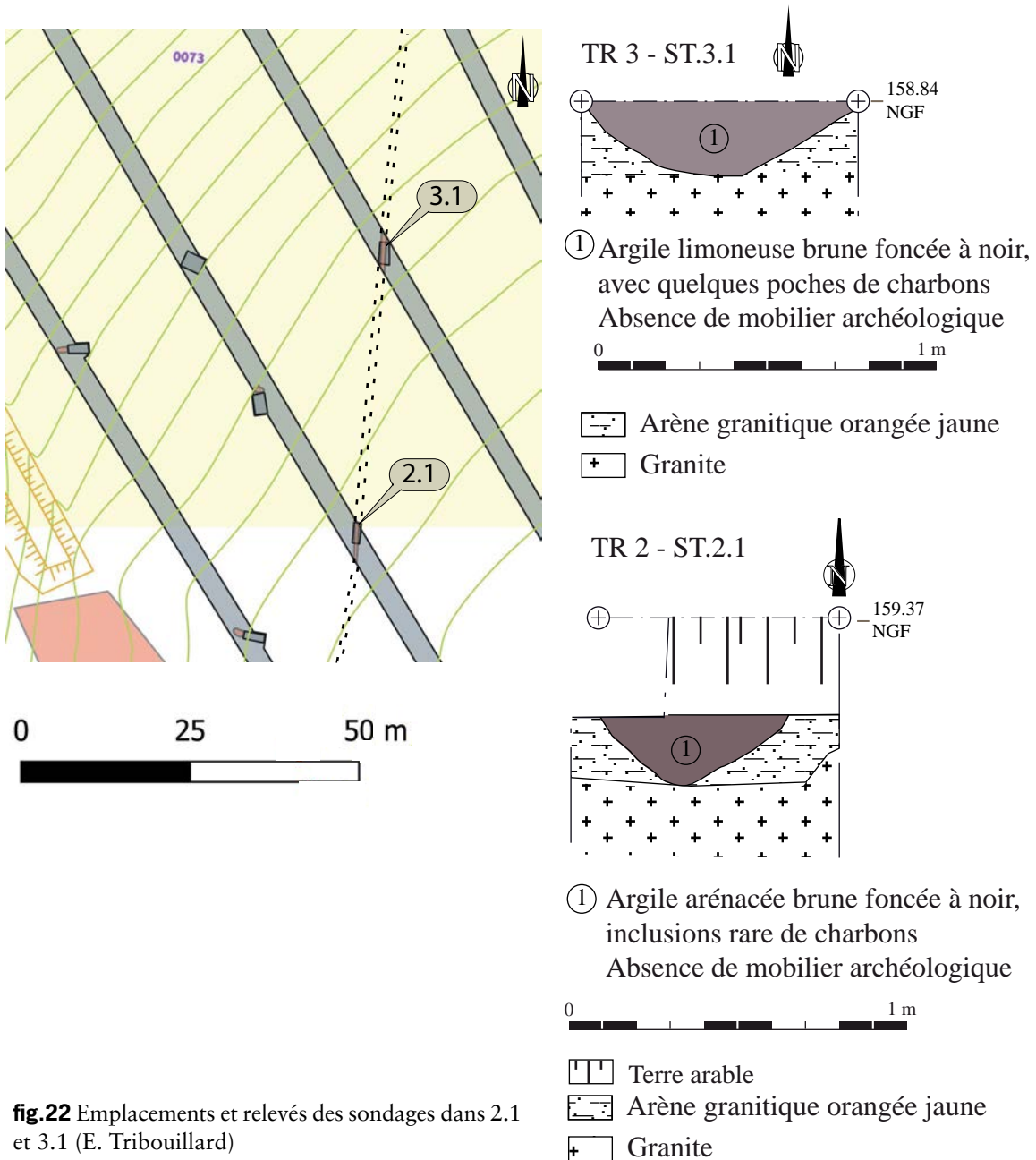


fig.22 Emplacements et relevés des sondages dans 2.1 et 3.1 (E. Tribouillard)

Deux autres fossés ont été détectés en bout de tranchée 8.

La structure 8.1 est un fossé d'orientation N-NE à S-SO. Il est profond d'environ 50 cm et large de 75 cm. Il apparaît sous 40 cm de terre végétale et est comblé par une argile limoneuse brun gris (**fig.23**). Aucun mobilier archéologique ne lui est associé. Et il n'apparaît ni sur les clichés de 1950, ni sur les cartes d'état-major. Il est donc impossible d'en proposer un phasage.

La structure 8.2 est un fossé d'orientation E-O d'une largeur d'un mètre vingt, et d'une profondeur de 40 cm environ. Son creusement en cuvette est comblé par une argile arénacée brune, avec des inclusions de charbons et des blocs de granite, celui-ci n'a livré aucun mobilier archéologique (**fig.24**). Il est donc également impossible d'en proposer une attribution chronologique.

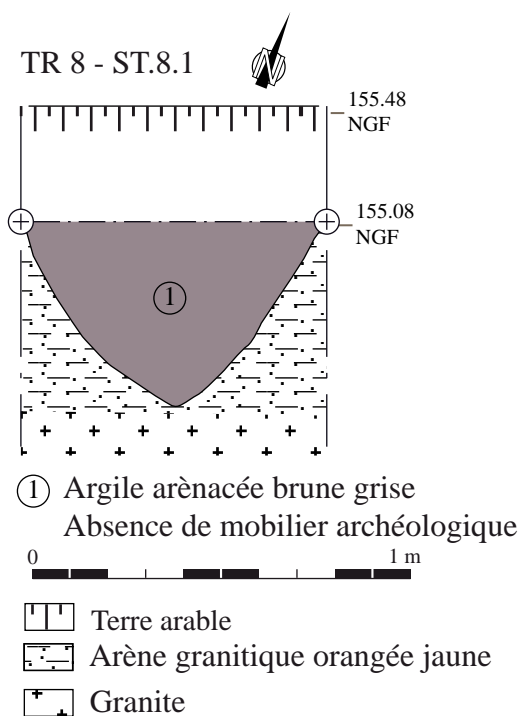


fig.23 relevé en coupe de la structure 8.1(E. Tribouillard)

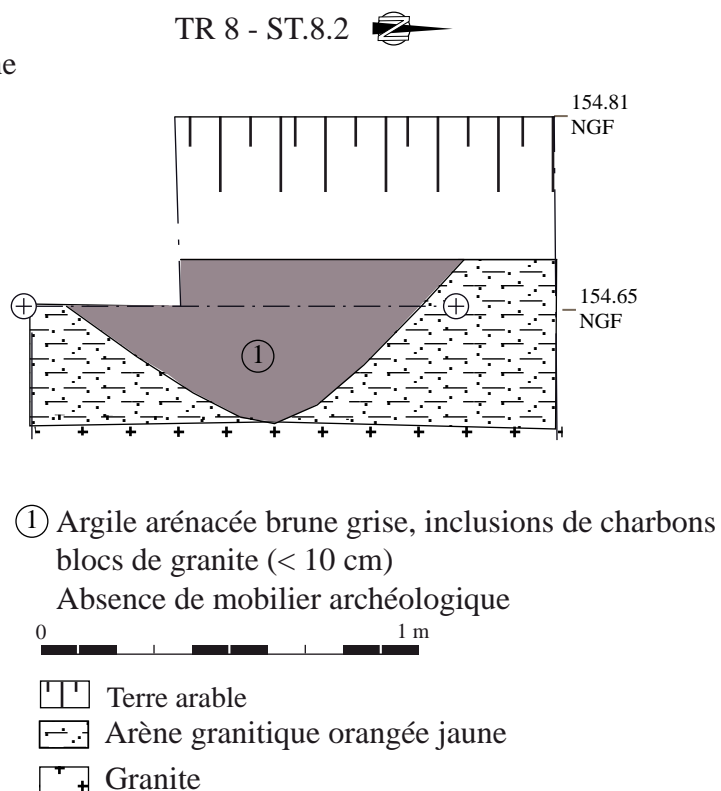


fig.24 relevé en coupe de la structure 8.2 (E. Tribouillard)

5. Conclusion et remise en perspective

Ainsi, le diagnostic archéologique sur la parcelle ZC 73, 67 et 66p au lieu-dit Port-Louis, ZI des Étoiles nous livra un réseau fossile de fossés, un chemin de la période contemporaine. Ce diagnostic nous permet de visualiser l'occupation de l'espace sur cette parcelle, notamment à des fins agricoles et complète ainsi partiellement les connaissances sur l'espace rural du Massif de Saint-Allouestre.

6. Table des figures

fig.1. Orthophotographie IGN avec localisation de l'emprise au 1/15000e.	p38
fig.2. Orthophotographie IGN 150 montrant le bocage de Saint-Allouestre au 1/15000e autour de l'emprise.	p39
fig.3. Extrait de la plan IGN v2 au 1/15000e.	p39
fig.4. Vue de la bande décapée au Nord le long de N24.	p40
fig.5. Vue de la bande décapée à l'ouest de l'emprise.	p40
fig.6. Photographie des tas de gravats posée à l'entrée ouest de l'emprise.	p41
fig.7. Plan générale de l'emprise et des ouvertures avec surfaces inaccessibles.	p42
fig.8. Carte avec zonage d'un kilomètre et localisation des entités connues autour de l'emprise du diagnostic de 2023 (source : SRA Bretagne).	p42
fig.9. Extrait de la carte géologique au 1/20000e - source BRGM.	p43
fig.10. Les Logs, dans l'ordre de 1 à 11 placés dans les tranchées	p43
fig.10bis. Les Logs, dans l'ordre de 1 à 11 tels que relevés dans les tranchées	p44
fig.11. Pelle mécanique de 20t terrassant une tranchée	p45
fig.11bis. plan général des implantations avec courbes de niveau	p45
fig.12. plan général des implantations de tranchées avec leur numérotation	p47
fig.13. Relevé en coupe du chemin (Y. Fouvez)	p48
fig.14 Plan de localisation de 1.3 sur l'orthophotographie IGN de 1950 au 1/4000e	p49
fig.15 Relevé en coupe de la structure 1.1 (E. Tribouillard)	p49
fig.16 Relevé photographique en plan de la structure 1.1 après décapage	p50
fig.17 Relevé photographique de la coupe de la structure 1.1	p50
fig.18 Structure 1.2 lors du décapage de la tranchée 1	p50
fig.19 Relevé en coupe de la ST.1.2 (Y. Fouvez et E. Tribouillard)	p50
fig.20 La structure 2.2 au décapage.	p51
fig.21 La structure 2.2 en coupe.	p51
fig.22 Emplacements et relevés des sondages dans 2.1 et 3.1 (E. Tribouillard)	p52
fig.23 relevé en coupe de la structure 8.1(E. Tribouillard)	p53
fig.24 relevé en coupe de la structure 8.2 (E. Tribouillard)	p53

7. Bibliographie

Gautier 1997

GAUTIER M., « Bassin occidental de la Vilaine et centre Bretagne. Rapport de prospection inventaire », 1 vol. (p.) : ill. en coul.; 30 cm, RAP01502.

Naas 1997

NAAS P., Entre l'Oust et le Blavet. Rapport de prospection inventaire, s.l. : Service régional de l'archéologie de Bretagne.

Naas 2011

NAAS P., Rapport de prospection inventaire de l'Oust et de la Vilaine à la Pointe du Raz., s.l. : Service régional de l'archéologie de Bretagne.

III. Inventaires techniques

Inventaire des faits archéologiques

Saint-Alloüestre (56)

Diagnostic Archéologique

Port-Louis - ZI des Etoiles

Tr	ST	SD	Type	niveau app/cm	Prof/SA/cm	Dim./cm	Comblement	Mobilier	Notes
1	Log 1				30 SA				
			Fosse (chablis)	30 SA	30 SD	280 x 84	Limons sableux arenacés, charbons et granites brûlés	Aucun	
1	1.1	Oui							
			Fosse oblongue	30 SA	30 SD	70 x 300	Limons sableux brun foncé	Aucun	Orientation O-E
1	1.2	Oui							
			Fossé	30 SA	10 SD	lg 140	Limons sableux brun foncé	Aucun	Orientation NO - SE
1	1.3	Oui							
			Fossé		30 SA				
1	Log 2								
1	Log 3								
2	2.1	Oui							
			Fossé	35 SA	20 SD	lg 50	Limons sableux brun foncé	Aucun	Orientation N-S
2	2.2	Oui							
			Fosse (chablis)	40 SA	20 SD	110 x 300	Limons sableux brun foncé et charbon		
3	Log 4								
3	3.1	Oui							
			Fossé	40 SA	20 SD	lg 70	Limons sableux brun foncé	Aucun	Orientation N-S
3	Log 5								
5	Log 6								
5	Log 7								
5	Log 8								
7	Log 9								
7	Log 10								
8	Log 11								
8	8.1	Oui							
			Fossé	40 SA	46 SD	lg 75	Limons sableux brun gris	Aucun	Orientation N-S
8	8.2	Oui							
			Fossé	40 SA	44 SA	lg 120	Limons sableux brun foncé	Aucun	Orientation O-E

2023

INRAP Grand-Ouest

Inventaire des documents graphiques et photographiques

DONNÉES ADMINISTRATIVES			
Département	Commune nom	Commune INSEE	Propriétaire(s) du terrain
Morbihan	Saint-Allouestre	56204	M ^r et M ^{me} Picaut François
N°opération	Année réalisation	Localisation / intitulé	Responsable
2022-337	2023	Port-Louis ZI des Etoiles	Tribouillard Elisabeth
			Organisme
			INRAP

INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT							
N°boite	Type	Format	N°inventaire	Auteur	Date	Nature support	
						Échelle	
	photographie	JPG	2022-337-1	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	Légende/contenu Vue du fond de la tranchée 1 - traces de charrues
	photographie	JPG	2022-337-2	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	Vue du fond de la tranchée 1 - traces de charrues
	photographie	JPG	2022-337-3	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	Log 1
	photographie	JPG	2022-337-4	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	Log 1
	photographie	JPG	2022-337-5	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	Log 1
	photographie	JPG	2022-337-6	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	Log 2
	photographie	JPG	2022-337-7	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	Log 2
	photographie	JPG	2022-337-8	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	Log 2
	photographie	JPG	2022-337-9	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	Log 3
	photographie	JPG	2022-337-10	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	Log 3
	photographie	JPG	2022-337-11	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	Log 3
	photographie	JPG	2022-337-12	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	Log 3
	photographie	JPG	2022-337-13	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR 1. ST.1.1 en plan
	photographie	JPG	2022-337-14	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR 1. ST.1.1 en plan
	photographie	JPG	2022-337-15	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR 1. ST.1.1 en plan
	photographie	JPG	2022-337-16	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR 1. ST.1.1 en plan
	photographie	JPG	2022-337-17	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique	ST.1.1 en coupe
	photographie	JPG	2022-337-18	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique	ST.1.1 en coupe
	photographie	JPG	2022-337-19	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR.1. ST.1.2. en plan
	photographie	JPG	2022-337-20	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR.1. ST.1.2. en plan
	photographie	JPG	2022-337-21	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR.1. ST.1.2. en plan
	photographie	JPG	2022-337-22	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR.1. ST.1.2. en plan
	photographie	JPG	2022-337-23	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique	TR.1. ST.1.2. en plan après ouverture d'une fenêtre
	photographie	JPG	2022-337-24	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique	TR.1. ST.1.2. en plan après ouverture d'une fenêtre
	photographie	JPG	2022-337-25	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique	TR.1. ST.1.2. en plan après ouverture d'une fenêtre
	photographie	JPG	2022-337-26	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique	ST.1.2. en coupe
	photographie	JPG	2022-337-27	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique	ST.1.2. en coupe
	photographie	JPG	2022-337-28	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR.1. ST.1.3. en cours de décapage
	photographie	JPG	2022-337-29	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR.1. ST.1.3. en plan
	photographie	JPG	2022-337-30	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR.1. ST.1.3. en plan
	photographie	JPG	2022-337-31	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR.1. ST.1.3. en plan
	photographie	JPG	2022-337-32	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	ST.1. ST.1.3 en coupe
	photographie	JPG	2022-337-33	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	ST.1. ST.1.3 en coupe
	photographie	JPG	2022-337-34	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	ST.1. ST.1.3 en coupe
	photographie	JPG	2022-337-35	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	ST.1. ST.1.3 en coupe
	photographie	JPG	2022-337-36	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	ST.1. ST.1.3 en coupe
	photographie	JPG	2022-337-37	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR.2. traces de charrues dans le substrat
	photographie	JPG	2022-337-38	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR.2. traces de charrues dans le substrat
	photographie	JPG	2022-337-39	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR.2. ST.2.1. en plan
	photographie	JPG	2022-337-40	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR.2. ST.2.1. en plan
	photographie	JPG	2022-337-41	Tribouillard E.	27/03/2023	numérique	TR.2. ST.2.1. en plan
	photographie	JPG	2022-337-42	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique	TR.2. ST.2.1. en plan
	photographie	JPG	2022-337-43	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique	TR.2. ST.2.1. en coupe

INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT								
N°boite	Type	Format	N°inventaire	Auteur	Date	Nature support	Echelle	Légende/contenu
	photographie	JPG	2022-337-105	Allemand C.	28/03/2023	numérique		TR.8 ST.8.2 coupe
	photographie	JPG	2022-337-106	Allemand C.	28/03/2023	numérique		TR.8 ST.8.2 coupe
	photographie	JPG	2022-337-107	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Vue globalement contexte chantier
	photographie	JPG	2022-337-108	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Amménagement déjà effectué - décapage bande nord
	photographie	JPG	2022-337-109	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Amménagement déjà effectué - décapage bande nord
	photographie	JPG	2022-337-110	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Amménagement déjà effectué - décapage bande nord
	photographie	JPG	2022-337-111	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Amménagement déjà effectué - décapage bande nord
	photographie	JPG	2022-337-112	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Amménagement déjà effectué - décapage bande nord
	photographie	JPG	2022-337-113	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Vue globalement contexte chantier
	photographie	JPG	2022-337-114	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Vue globalement contexte chantier
	photographie	JPG	2022-337-115	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Vue globalement contexte chantier
	photographie	JPG	2022-337-116	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Vue globalement contexte chantier
	photographie	JPG	2022-337-117	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Vue d'ensemble TR.8 et 7 jonction
	photographie	JPG	2022-337-118	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Vue d'ensemble chantier
	photographie	JPG	2022-337-119	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Vue d'ensemble chantier
	photographie	JPG	2022-337-120	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Vue d'ensemble chantier
	photographie	JPG	2022-337-121	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Vue des tas de déblais poser par l'aménageur a l'entrée ouest du terrain
	photographie	JPG	2022-337-122	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Vue d'ensemble
	photographie	JPG	2022-337-123	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Vue d'ensemble
	photographie	JPG	2022-337-124	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Amménagement déjà effectué - décapage bande ouest
	photographie	JPG	2022-337-125	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Amménagement déjà effectué - décapage bande ouest
	photographie	JPG	2022-337-126	Tribouillard E.	29/03/2023	numérique		Amménagement déjà effectué - décapage bande ouest
	graphique (terrain)	PDF	2022-337-127	Tribouillard E. et Fouvez Y.	29/03/2023	numérique		Minute 1
	graphique (terrain)	PDF	2022-337-128	Tribouillard E. et Fouvez Y.	29/03/2023	numérique		Minute 2
	numérique (DAO/SIG)	AI	2022-337-129	Tribouillard E.	03/04/2023	numérique		Vectorisation logs
	numérique (DAO/SIG)	AI	2022-337-130	Tribouillard E.	03/04/2023	numérique		Vectorisation minute 1
	numérique (DAO/SIG)	AI	2022-337-131	Tribouillard E.	03/04/2023	numérique		Vectorisation minute 2
	administratif	PDF	2022-337-132	Tribouillard E.	30/04/2023	numérique		Listing structure

Saint-Allouestre «Port-Louis, ZI des Etoiles»

Chronologie

Epoque contemporaine

Sujets et thèmes

Fossé
Chemin
Rural

Mobilier

—

Au vu du dossier déposé par M. François Picaut pour le projet « Port-Louis, ZI des Étoiles » concernant les parcelles ZC 73, 67, 66p à Saint-Allouestre, un diagnostic archéologique a été mené entre le 27 mars et 31 mars 2023. Les résultats de cette opération sont peu probants, avec un total de 8 structures anthropiques mises au jour, dont 5 fossés et 3 chablis. L'absence totale de mobilier archéologique associé à ses structures ne permet pas une attribution chronologique plus précise. En revanche, les informations recueillies de par ce diagnostic archéologique donnent une vision de l'occupation et de l'exploitation agricole du massif de Saint-Allouestre.

Inrap

Grand Ouest,

37 rue du Bignon, CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40

grand-ouest@inrap.fr

www.inrap.fr